

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071422997

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

071423482 071423532

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

071422989

Section 1. Identification

Identificateur du produit SGH	:	TAC Tray Adhesive Compound
Autres moyens d'identification	:	Non disponible.
Code produit	:	0921881, 0921882
Type de produit	:	Liquide.
Utilisation du produit	:	Produits dentaires

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur	:	Keystone Industries 52 West King Street Myerstown, PA 17067 (856) 663-4700
---------------------------------	---	---

Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération)	:	(800) 535-5053
---	---	----------------

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA	:	Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
Classification de la substance ou du mélange	:	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGÜE (orale) - Catégorie 4 IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2 IRRITATION DES YEUX - Catégorie 2A TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION (Enfant à naître) - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition répétée) - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

:	Danger
:	Vapeur et liquide hautement inflammables.
:	Nocif en cas d'ingestion.
:	Provoque de graves irritations oculaires.
:	Provoque une irritation cutanée.
:	Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.
:	Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Déclaration de mise en garde

Prévention

:	Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/de visage : Recommandées : lunettes de protection à écrans latéraux. Porter des vêtements de protection. Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et
---	---

de manutention antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges statiques. Conserver le conteneur bien fermé. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien se laver les mains après manipulation.

Réponse

- : Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.

Stockage

- : Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Élimination

- : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs

- : Aucun connu.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Substance/ mélange

- : Mélange

Autres moyens d'identification

- : Non disponible.

Numéro CAS/autres identificateurs**Numéro CAS**

- : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	%
Alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	> 25 à < 50
Toluène	108-88-3	203-625-9	> 10 à < 20

Toute concentration indiquée dans une plage est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier soins**Contact avec les yeux**

- : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux.

Inhalation

- : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Obtenir des soins médicaux. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin.

Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers, le cas échéant. Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car le vomissement peut être dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf sur avis contraire du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissements n'entrent pas dans les poumons. Obtenir des soins médicaux. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires.
- Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.
- Contact avec la peau** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.
rougeur
irritation
- Ingestion** : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre.

Voir les informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de lutttes contre l'incendie

Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Vapeur et liquide hautement inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est souvent plus lourd que l'air et se répandra le long du sol.
- Produits dangereux de la décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit renversé. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone à risque. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Assurer une ventilation appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Sortir les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'approcher en amont du vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter les

déversements avec une matière absorbante non combustible, par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé. Remarque : voir Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

- Mesures de protection** :
- Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8).
 - Eviter l'exposition obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.
 - Eviter l'exposition pendant la grossesse. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Ne pas entrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins qu'ils ne soient correctement ventilés. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants (ventilation, éclairage et manutention). Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale du travail** :
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.
- Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10), des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Conserver le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas les entreposer dans des contenants sans étiquette. Utiliser des récipients appropriés pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition
Alcool isopropylique	ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). MPT : 200 ppm 8 heures. LECT : 400 ppm 15 minutes. OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 400 ppm 8 heures. MPT : 980 mg/m ³ 8 heures.

	LECT : 500 ppm 15 minutes. LECT : 1225 mg/m³ 15 minutes.
Toluène	NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 400 ppm 10 heures. MPT : 980 mg/m³ 10 heures. LECT : 500 ppm 15 minutes. LECT : 1225 mg/m³ 15 minutes. OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 400 ppm 8 heures. MPT : 980 mg/m³ 8 heures. OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 100 ppm 8 heures. MPT : 375 mg/m³ 8 heures. LECT : 150 ppm 15 minutes. LECT : 560 mg/m³ 15 minutes. OSHA LEP Z2 (États-Unis, 2/2013). MPT : 200 ppm 8 heures. CEIL: 300 ppm AMP : 500 ppm 10 minutes. NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 100 ppm 10 heures. MPT : 375 mg/m³ 10 heures. LECT : 150 ppm 15 minutes. LECT : 560 mg/m³ 15 minutes. ACGIH VLS (États-Unis, 3/2015). MPT : 20 ppm 8 heures.

Contrôles techniques appropriés

- : Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Utiliser des enceintes de traitement, et une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Contrôles d'exposition de l'environnement

- : Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer que les contrôles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

- : Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Protection des yeux/du visage

- : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection

plus élevé : lunettes anti-éclaboussures chimiques. Recommandées :
lunettes de protection à écrans latéraux

Protection de la peau

Protection des mains

- : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En considérant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection pour toute matière de gants peut être différent en fonction des fabricants de gants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.

Protection du corps

- : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.

Autres protections de la peau

- : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Protection respiratoire

- : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- | | |
|---|---|
| État physique | : Liquide. [Clair.] |
| Couleur | : Ambré. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| pH | : Non disponible. |
| Point de fusion | : Non disponible. |
| Point d'ébullition | : >80 °C (>176 °F) |
| Point d'éclair | : Système fermé : 12 °C (53,6 °F) |
| Limites inférieure et supérieure d'explosivité (inflammabilité) | : Inférieure : 2%
Supérieur : 12% |
| Pression de vapeur | : 4,4 kPa (33 mm Hg) [température ambiante] |
| Densité de vapeur | : 2,01 [Air = 1] |

Densité relative	: 0,84
Solubilité	: Très légèrement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éviter toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, moudre ou exposer les contenants à la chaleur ou à des étincelles ou des sources d'inflammation. Ne laisser pas la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Alcool isopropylique	DL50 Dermique	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
Toluène	CL50 Inhalation vapeur	Rat	49 g/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
Alcool isopropylique	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	10 milligrammes	-
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	-	100 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	500 milligrammes	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 100 milligrammes	-
Toluène	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	0,5 minutes 100 milligrammes	-
	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	870 Microgrammes	-
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	-	24 heures 2 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Cochon	-	24 heures 250 Microlitres	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	435 milligrammes	-
	Peau - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 20 milligrammes	-
	Peau - Irritant modéré	Lapin	-	500 milligrammes	-

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
Alcool isopropylique	-	3	-
Toluène	-	3	-

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Toluène	Catégorie 3	Sans objet.	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée)

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Toluène	Catégorie 2	Non déterminé	Non déterminé

Danger d'aspiration

Nom	Résultat
Toluène	DANGER D'ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations oculaires.

Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.

Contact avec la peau : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.
rougeur
irritation

Ingestion : Des symptômes adverses peuvent contenir les matières suivantes :
Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**Limite d'exposition à court terme**

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Exposition à long terme

Effets immédiats potentiels : Non disponible.

Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Général	: Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
Cancérogénicité	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Mutagénicité	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Tératogénicité	: Risque de causer des dommages au niveau de l'embryon.
Effets sur le développement	: Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets de fertilité	: Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

Voie	Valeur ETA
Orale	1587,2 mg/kg

Section 12. Informations écologiques**Toxicité**

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Alcool isopropylique	Aigu CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aigu CL50 4200 mg/l Eau fraîche	Crustacés - Crangon crangon Poisson - Rasbora heteromorpha	48 heures 96 heures
Toluène	Aigu CE50 12500 µg/l Eau fraîche Aigu CE50 11600 µg/l Eau fraîche Aigu CE50 6000 µg/l Eau fraîche Aigu CL50 5500 µg/l Eau fraîche Chronique NOEC 1000 µg/l Eau fraîche	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte Daphnia - Daphnia magnaImmaturation (Oisillon, Nouveau-né, Sevré) Poisson - Oncorhynchus kisutch - Alevin Daphnia - Daphnia magna	72 heures 48 heures 48 heures 96 heures 21 jours

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Alcool isopropylique	0,05	-	faible
Toluène	2,73	90	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc)	: Non disponible.
Autres effets indésirables	: Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination	: La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.
-------------------------------	--

Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Les vapeurs des résidus de produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler les contenants usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur. Éviter de disperser la matière renversée et les écoulements et éviter le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et égouts.

États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de référence
Toluene; Benzene, methyl-	108-88-3	Répertorié	U220

Section 14. Informations de transport

	Classification DOT	Classification du TMD	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Nom d'expédition approprié UN	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Alcool isopropylique, toluène)
Classes de danger pour le transport	3 	3 	3 	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	II	II	II	II	II	II
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations supplémentaires	Quantité à déclarer 5068,9 lbs / 2301,3 kg [723,74 gal / 2739,6L] Les tailles d'emballage expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de quantité à déclarer pour le transport.	Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,18 à 2,19 (Classe 3).	-	Dispositions spécial 640 °C) Code de restriction en tunnel (D/E)	-	-

Précautions particulières pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires**Réglementations fédérales américaines**

: **Exempt/Exemption partielle à l'exigence de signalement des données chimiques de la section 8(a) de la TSCA** : Non déterminé

Inventaire aux États-Unis (TSCA 8b) : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 307 : Toluène

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : Toluène

**Loi sur l'assainissement de l'air
Section 112 (b) Polluants
atmosphériques dangereux (HAPs)**

: Répertorié

**Loi sur la qualité de l'air Section 602
Substances de classe I**

: Non répertorié

**Loi sur la qualité de l'air, Section 602
Substances de classe II**

: Non répertorié

**DEA Liste I Produits chimiques
(Précurseurs chimiques)**

: Non répertorié

**DEA Liste II Produits chimiques
(Produits chimiques essentiels)**

: Répertorié

SARA 302/304**Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ

: Sans objet.

SARA 311/312**Classification**

: Danger d'incendie
Immédiat (aiguë) risque pour la santé
Danger différé (chronique) pour la santé

Composition/Informations relatives aux ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
Alcool isopropylique	≥ 25 à ≤ 50	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Toluène	≥ 10 à ≤ 20	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Forme R - Exigences de déclaration	Alcool isopropylique Toluène	67-63-0 108-88-3	> 25 à < 50 > 10 à < 20
Notification des fournisseur	Alcool isopropylique Toluène	67-63-0 108-88-3	> 25 à < 50 > 10 à < 20

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

Règlements des États

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : TOLUÈNE; ALCOOL ISOPROPYLIQUE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés : Toluène
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : TOLUÈNE; BENZÈNE, MÉTHYLE-; ISOPROPYL ALCOHOL; 2-PROPANOL
- Pennsylvania** : Les composants suivants sont répertoriés : BENZÈNE, MÉTHYLE-; FABRICATION D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE (PROCÉDÉ EN ACIDE FORT)

Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant des anomalies congénitales ou d'autres dommages du système reproducteur.

Nom de l'ingrédient	Cancer	Reproduction	Aucun niveau de risque significatif :	Niveau de dosage maximal acceptable
Toluène	Non.	Oui.	Non.	7000 µg/day (ingestion)

- Inventaire du Canada** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.

Règlements internationaux

- Listes internationales** :
- Inventaire de l'Australie (AICS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Chine (IECSC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire du Japon (ENCS)** : Non déterminé.
 - Inventaire du Japon (ISHL)** : Non déterminé.
 - Inventaire Corée** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Malaisie (Registre EHS)** : Non déterminé.
 - Inventaire des substances chimiques des Nouvelle Zélande (NZIoC)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des Philippines (PICCS)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)** : Tous les ingrédients sont listés ou exclus.
 - Inventaire de la Turquie** : Non déterminé.

- Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié

- Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié

- Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques** : Non répertorié

Section 16. Autres informations

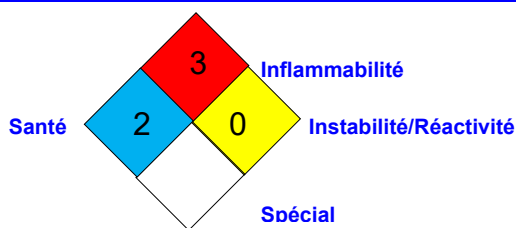
Système d'Information des matières dangereuses (É.U.)

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques :		0
Protection personnelle		

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression	:	3/3/2016
Date de publication/Date de révision	:	3/3/2016
Date de la précédente édition	:	Aucune validation préalable
Version	:	1
Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë BCF = Facteur de bioconcentration SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals) IATA = Association du transport aérien international (International Air Transport Association) IBC = Conteneur en vrac intermédiaire IMDG = Marchandises dangereuses maritimes internationales LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution marine)

UN = United Nations

Références

: Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.